



Relève au Comité de la gare de Prévost



Photo: Michel Fortier

Linda Desjardins qui remplacera Catherine Baïcoianu au poste de coordonnatrice au Comité de la gare à partir de la mi-juin.

CATHERINE BAÏCOIANU

Voici le temps venu de renouveler les énergies de la gare. Madame Linda Desjardins va me remplacer au poste de coordonnatrice au Comité de la gare à partir de la mi-juin. C'est avec joie et en pleine confiance que je lui laisse mon poste pour aller prendre quelque repos puis repartir vers d'autres projets. Madame Desjardins est pleine de joie de vivre et ses connaissances en administration et en relations humaines en font une personne de choix pour gérer un organisme communautaire.

Ce mois-ci à la galerie de la gare vous pourrez découvrir les œuvres de Jean-Claude Latour qui vous fera voyager et découvrir l'humanité de toutes les couleurs grâce à son pin-couleur coloré.

Programme de la Fête nationale le 24 juin

- De 12 h à 13 h, la grande tablée familiale: pique-nique familial (\$), pavoisement des bicyclettes

- De 12 h à 15 h, fabrication d'une murale collective sur la thématique « 8 millions d'étincelles »
- De 13 h à 15 h, tournoi de pétanque et jeux de rondelles animés par le groupe de pétanque libre de Prévost. Inscription sur place, de nombreux prix à gagner!
- De 12 h à 18 h, fête extérieure: trois jeux gonflables, animation ambulante, maquillage et musique
- 16 h 30, souper au hot-dog sur le site (\$), jusqu'à 21 h 30
- 18 h, ouverture officielle: discours des députés, levée et hommage au drapeau, discours patriotique
- 18 h 30, place à la musique avec un chansonnier; et à 20 h 15, spectacle principal avec le groupe Motel 72
- Et à 22 h, le Feu de joie.

Les saynètes historiques de retour à gare Prévost

Après l'immense succès de la première édition des saynètes historiques à l'été 2014, voilà que le programme revient cet été. Cette année, c'est la période de la fusion municipi-



Photo: Michel Fortier

Claude Latour expose à la gare un choix diversifié de son œuvre. Il pose ici devant un nu inspiré par une correspondante vietnamienne. Les visiteurs pourront aussi découvrir une incursion plasticienne de l'artiste.

pale qui sera abordée. Découvrez de savoureuses anecdotes et des faits marquants du développement de Prévost. C'est un voyage dans le temps à travers lequel vous serez transportés dans le passé avec goût et humour.

Coécrites par Gleason Théberge et Guy Thibault, ces saynètes promettent de vous faire rire et de vous rappeler de vieux souvenirs. Horaire des représentations (en cas de pluie, elles seront annulées): les samedis 4 et 18 juillet, puis 1^{er}, 22, et 26 août, et le 26 septembre.

La grande journée des petits entrepreneurs

Le 27 juin, Karine Daoust et le service culturel de la ville de Prévost invitent les jeunes à devenir entrepreneur d'un jour et ils s'installeront sur notre site pour la grande journée des petits entrepreneurs. Une journée qui se déroule à travers le Québec et pendant laquelle les enfants de 5 à 12 ans auront l'occasion de développer une petite entreprise d'un jour en s'inspirant de leurs intérêts et passions...

Enfin, à partir du 24 juin, ce sont les étudiantes, Fanny Coquillat et Jessie Beaudoin qui vous accueillent avec le sourire, des rafraîchissements et des muffins pour refaire le plein après vos exploits sportifs!

Au revoir à vous tous, amis et connaissances, je vais moi aussi avoir du temps pour le vélo et le ski de fond!

Benoît Guérin

Avocat
450-431-5061



L'identification des prix

Le principe de base de la Loi sur la protection du consommateur concernant l'identification des prix des biens en vente dans un commerce est le suivant: « Le commerçant doit indiquer le prix clairement et lisiblement sur chaque bien offert en vente dans son établissement ».

Certaines exemptions à l'étiquetage s'appliquent. Deux catégories principales d'exemptions existent. D'une part, un commerçant peut continuer à étiqueter le prix sur les biens vendus sauf sur certains biens qui font partie de certaines catégories. Par exemple, les biens suivants peuvent ne pas être étiquetés individuellement: biens en vente à un prix inférieur à 0,60 \$, aliments non emballés avant la vente et vendus au poids par exemple, aliments congelés ou de si petite dimension qu'il est impossible d'y indiquer le prix de façon à ce qu'il soit lisible. L'article 91,1 du règlement d'application de la Loi fait état de toutes les catégories exemptées.

Le commerçant peut aussi se prévaloir d'une exemption générale d'étiqueter les biens vendus à condition qu'il respecte les règles prévues et qu'il adopte une politique d'exactitude des prix. Pour ce faire, le commerçant doit installer une étiquette-tablette pour chaque bien, indiquant la nature du bien, son prix, son format et le prix pour une unité de mesure. Le commerçant doit mettre à la disposition des consommateurs des lecteurs optiques lisant le « code-barre » et indiquant le prix du bien. Ces lecteurs doivent être reliés à une seule base de données pour chaque commerce.

Le commerçant doit adopter une politique d'exactitude des prix dont les conditions minimales sont les suivantes: 1) Si le prix enregistré à la caisse est plus élevé que le prix annoncé, le prix le plus bas prévaut; 2) Si l'erreur porte sur un bien dont le prix est de 10 \$ ou moins, le bien sera remis gratuitement au client; 3) Lorsque l'erreur concerne un bien dont le prix est supérieur à 10 \$, le commerçant corrige l'erreur et remet 10 \$ au consommateur.

La politique s'applique dès que l'erreur est enregistrée à la caisse, même si la transaction n'est pas complétée, à la condition que le consommateur achète le bien.

En cas d'infraction, le commerçant est passible d'amendes importantes variant de 600 \$ à 100 000 \$.

Pour plus d'informations, on peut contacter l'Office de la protection du consommateur au 1-888-OPC-ALLO (1-888-672-2556) ou sur leur site web au www.opc.gouv.qc.ca.

Ce texte ne remplace aucunement les textes de loi en vigueur et ne peut être reproduit sans autorisation.



Vendredi 19 juin 2015

L'empreinte: l'héritage oublié

L'acteur Roy Dupuis part à la recherche des origines des Canadiens Français en visitant le lieu où Champlain a débarqué en 1603. En rencontrant des historiens, des anthropologues, des professeurs et même une poétesse, il tente de découvrir les fondements de l'identité québécoise. Celle-ci serait intimement liée aux relations que les ancêtres entretenaient avec les communautés des Premières Nations. Ces dernières



valorisaient l'apport du groupe sur l'individu et cet héritage semble se retrouver dans les valeurs des

populations métissées qui forment aujourd'hui la Belle Province. Devant les ruptures du passé, un nouveau dialogue doit se tenir. – Invités: Carole Poliquin et Yvan Dubuc

La projection aura lieu à la salle Saint-François-Xavier, au 994, rue Principale, à Prévost, à 19 h 30. L'accès au film est de 5 \$ pour les membres et 7 \$ pour les non-membres.

Camp de jour

Prévost dans ta caméra

Il reste encore des places! Camp de jour du 3 au 14 août pendant lequel huit jeunes de 12 à 16 ans découvriront l'art du cinéma documentaire.

Au programme: scénarisation et réalisation de courts documentaires sur des sujets choisis par eux et mettant en valeur notre région.

Les jeunes s'initieront aux rôles du réalisateur, du caméraman et du preneur de son sous la supervision de deux jeunes cinéastes.

Activités
Des visites et des rencontres professionnelles surprises seront aussi au programme.



Tarifs

250 \$ (résident de Prévost) – 300 \$ (non-résident) – Dépôt de 100 \$ à l'inscription (non-remboursable)

Inscription

www.cineclubprevost.com/activités/prevostdanstacamera

Une lettre d'intérêt doit nous parvenir avant le 30 juin.

